

The cover of the magazine 'Le Palmier' features a vibrant tropical scene. A tall palm tree stands on the left, reaching towards the top of the frame. The sky is a clear, light blue. In the foreground, a field of bright yellow flowers, possibly poppies, is in bloom. The background is filled with various types of palm trees and lush greenery. The title 'LE PALMIER' is prominently displayed at the top in a large, yellow, serif font with a thin red outline. The word 'LE' is smaller and positioned above 'PALMIER'.

# LE PALMIER

Mars 2020 • n° 102

*Revue trimestrielle des Fous de Palmiers*

# Présentation du Guide des Bonnes Pratiques de Piégeage à destination des collectivités territoriales

Le piégeage du charançon rouge des palmiers (*Rhynchophorus ferrugineus*) fait désormais partie des techniques de lutte préconisées par l'ANSES et recommandées par le Ministère dans le récent Arrêté du 25 juin 2019. Auparavant, il n'était autorisé qu'en tant que technique de surveillance des populations de ravageurs. L'achat et l'utilisation des pièges n'étaient toutefois soumis à aucune restriction particulière, les pièges étant en vente libre dans les jardinerie.

Le rapport de l'ANSES à l'origine de cette évolution s'appuie sur les recommandations émises en 2017 à Rome par la FAO, évoquant une technique de lutte (dite massive) largement employée depuis longtemps au Moyen Orient. Elle repose, pour simplifier, sur l'emploi d'une phéromone nommée d'agrégation, laquelle reproduit une substance olfactive émise par les mâles afin d'indiquer la présence d'un site favorable à leurs congénères.

Des expériences pionnières avaient, par ailleurs, été mises en œuvre depuis 2015 sur la Riviera franco-italienne et en Corse par un réseau de jardins botaniques, associations et collectivités territoriales. Elles s'inspiraient, elles aussi, des pratiques en cours au Moyen Orient, suite à une communication en Principauté de Monaco par la responsable de la lutte en Israël, Victoria Soroker, lors de la première réunion du réseau des jardins botaniques de la région frontalière, Riviera Gardens. En 2019, ces expériences ont fait l'objet d'un Guide de Bonnes Pratiques à destination des collectivités territoriales brièvement résumé ici. Sa rédaction a été coordonnée par :

- la Fredon Corse pour le piégeage au niveau d'un territoire (Catherine GIGLEUX),
- le Jardin Expérimental Phoenix pour le piégeage au niveau de la parcelle (Robert CASTELLANA),
- l'association Sauvons Nos Palmiers (SNP) qui avait déjà fait la promotion du piégeage et a assuré l'édition de l'ouvrage (Hervé PIETRA).

La méthodologie retenue a porté sur :

- un bilan des remontées du réseau, sous la forme de fiches récapitulatives validées par ses partenaires,
- une synthèse thématique des retours d'expériences et des protocoles mis en œuvre par les mêmes partenaires.

Le guide est introduit par un résumé présenté sous la forme de "questions-réponses", comme c'est souvent l'usage en matière de Bonnes Pratiques.

Les retours d'expériences synthétisés sont issus :

- en ce qui concerne les expérimentations conduites au niveau d'un territoire, de la ville d'Ajaccio avec 120 pièges, des communautés de communes de la CASA (Antibes) avec 500 pièges et de la CAVEM (Fréjus) avec 500 pièges qui vont être portés à 1050, ainsi que le Parc National des îles de Porquerolles et Port-Cros (Hyères) avec 87 pièges,
- en ce qui concerne les expérimentations au niveau d'une parcelle (jardins botaniques), il



s'agit des jardins historiques de Bordighera (Brin & Phoenix - Italie) et, en France, des jardins botaniques du Val Rahmeh (Menton - Museum National Histoire Naturelle) et de la Villa Thuret (Antibes - Institut National de la Recherche Agronomique). Ces jardins ont installé chacun une dizaine de pièges (soit approximativement 1 piège pour 10 ou 20 palmiers).

Les bonnes pratiques décrites consistent principalement dans :

- la mise en place de pièges constituant des "palmeraies leurres" éloignées des plantations et la simplification de la maintenance des pièges,
- la gestion informatique intégrée du piégeage et son utilité dans l'exploitation des données,
- l'utilisation du piégeage en direction de l'implication dans la lutte des particuliers.

A ce propos, SNP a inauguré il y a plusieurs années une collaboration pilote avec une

importante copropriété (une centaine de pièges), une initiative qu'il serait souhaitable de voir se développer plus largement.

Ce Guide de Bonnes Pratiques devrait être intégré dans la nouvelle édition du Vade Mecum à destination des collectivités territoriales, en cours de rédaction sous la responsabilité du SRAL PACA. A chacun donc de se renseigner sur le dispositif mis en place dans sa commune et de proposer d'y participer voire de l'impulser.

**Robert CASTELLANA**

PS. Il est bon de préciser que l'autorisation du piégeage de lutte a nécessité le dépôt par les firmes concernées d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) pour la substance employée.

Référence bibliographique : AA. VV. Bonnes pratiques de piégeage à destination des collectivités territoriales. SNP Ed., Monaco 2019, 20 p.

Auteurs de l'ouvrage : Robert CASTELLANA (Projet Phoenix & Riviera Gardens), Catherine GIGLEUX (Fredon Corse), Hervé PIETRA (Association Sauvons Nos Palmiers).

